

BANQUE DE CANDIDATURES EXPERT EXTERNE

Depuis le 1er janvier 2014, la coordination des activités des comités sur les technologies de traitement de l'eau (CTTE) mis sur pied par le ministère de l'Environnement et Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) pour valider les essais de performance effectués sur ces technologies est assumée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Dans le cadre du fonctionnement du CTTE, le BNQ désire constituer une banque d'experts externes qui seront mandatés et rémunérés pour effectuer l'analyse des demandes de validation de la performance des technologies de traitement de l'eau potable et/ou des eaux usées d'origine domestique.

Vous pouvez obtenir des renseignements relatifs au programme en consultant le site Web du BNQ (www.bnq.qc.ca), sous la rubrique *Autres Services/Validation des technologies de traitement de l'eau* (références : BNQ 9922-200 et BNQ 9922-201).

Les tâches à réaliser par l'expert externe durant son mandat seront les suivantes :

Vérification de conformité :

- a) valider les documents du requérant en fonction des documents de référence accessibles dans le site Web du MELCC;
- b) valider la conformité des rapports de suivi, des rapports d'ingénierie, des résultats et de tous les autres renseignements présentés à la description de la technologie ou de l'équipement de dosage que le requérant a fourni;
- c) valider la conformité du protocole d'essai utilisé, y compris les renseignements transmis, le déroulement des essais, le suivi effectué, la qualification de l'organisme ayant effectué le suivi de la technologie ou de l'équipement de dosage ainsi que l'accréditation du laboratoire ayant procédé aux analyses requises;
- d) formuler des commentaires sur la conformité des essais réalisés selon le protocole d'essai établi par le requérant et les procédures de validation du MELCC;
- e) préparer, rédiger et transmettre au BNQ un rapport de vérification de conformité complet des éléments mentionnés ci-dessus pour la validation de la performance de la technologie ou de l'équipement de dosage.

Analyse technique :

- a) valider l'adéquation entre la description de la technologie ou de l'équipement de dosage, les cas de charges appliquées, les bilans massiques, les variables de contrôle et les critères de conception recommandés par le requérant;
- b) formuler des commentaires et émettre un jugement sur les essais réalisés, sur les résultats obtenus de même que sur les tendances et corrélations observées. Les éléments suivants doivent être couverts, sans toutefois s'y limiter :
 - vérifier les tendances des différentes variables de contrôle indiquées dans le rapport de suivi et le rapport d'ingénierie;
 - vérifier les corrélations touchant les variables dépendantes, les variables de contrôle et les critères de conception indiqués dans le rapport de suivi et le rapport d'ingénierie;



Bureau de normalisation
du Québec

- relever les variables de contrôle et les critères de conception qui ne sont pas indiqués dans le rapport de suivi ainsi que dans le rapport d'ingénierie et vérifier les corrélations entre les variables dépendantes et les variables de contrôle ou les critères de conception relevés;
 - vérifier la probabilité des corrélations observées de même que la puissance des analyses statistiques effectuées;
 - commenter l'effet des variables de contrôle sur les performances de traitement de la technologie ou de l'équipement de dosage;
- c) valider la fiche d'information technique fournie par le requérant en fonction des essais effectués et proposer des corrections, au besoin;
- d) préparer, rédiger et transmettre au BNQ un rapport d'analyse technique complet (s'il y a lieu) des éléments mentionnés ci-dessus pour la validation de la performance de la technologie ou de l'équipement de dosage;
- e) valider les renseignements complémentaires soumis par le requérant en réponse aux commentaires et avis contenus dans le rapport d'analyse technique remis au BNQ.

La personne candidate pour ce mandat doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Posséder un diplôme en ingénierie d'un cycle supérieur et 5 années d'expérience, ou un baccalauréat en ingénierie et 10 années d'expérience dans le domaine du traitement de l'eau potable ou des eaux usées d'origine domestique (conception, fonctionnement et suivi des systèmes de traitement).
- Détenir des connaissances en analyse statistique.
- Être indépendant, impartial et ne pas être en conflit d'intérêts vis-à-vis des demandeurs ou des fabricants utilisant des technologies de traitement de l'eau potable ou des eaux usées d'origine domestique. En aucun cas, l'expert externe ne doit faire partie d'une organisation demanderesse ou fournisseur durant de son mandat..
- Assurer le maintien de ses compétences.
- Fournir des références pertinentes.

Si vous désirez présenter votre candidature, vous devez nous faire parvenir les documents nécessaires, tel que stipulé dans l'annexe A du fascicule BNQ 9922-201, en version électronique en communiquant avec le BNQ (Jean Couture 418-652-2238, poste 2365), courriel : jean.couture@bnq.qc.ca).

Jean Couture
Coordonnateur CTTE